

AGENCE DE GESTION DES ROUTES



AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE ROUTES ET FACILITATION DU TRANSPORT AU SEIN DE L'UNION DU FLEUVE MANO

Lot unique : Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Tabou-Prollo frontière Liberia (28 km) en 2 x 1 voie en République de Côte d'Ivoire

Date: **16 juin 2015**

AAOI N°: **T499/2015**

Le présent Avis d'Appel d'Offres International (AAOI) suit l'avis général de passation des marchés du projet paru dans *Development Business* en ligne du 27 mars 2015 et sur le portail de la Banque (www.afdb.org).

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a **reçu** un **prêt** auprès du Fonds Africain de Développement (**FAD**) pour couvrir le coût du programme d'aménagement de routes et facilitation du transport au sein de l'union du fleuve Mano et entend affecter une partie du produit de ce **prêt** aux paiements relatifs au marché pour le projet d'aménagement et de bitumage de la route Tabou-Prollo frontière Libéria en 2x1 voie.
2. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), agissant en tant que Maître d'Ouvrage Délégué au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures Economiques, invite par le présent Appel d'offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous pli fermé, pour exécuter les travaux **d'aménagement et de bitumage en 2x1 voie de route Tabou-Prollo Frontière Libéria**, en lot unique et décrits ci-après

Chaussée : 7.40 mètres

*Couche de fondation en graveleux naturels latéritiques, épaisseur minimale de 0.20 mètres après compactage et sur une largeur de 10.60 à 11.60 mètres

*Couche de base en graveleux naturels latéritiques stabilisés au ciment à 4%, épaisseur minimale de 0.18 mètre après compactage.

* revêtement en béton bitumineux de 0.05 mètres.

Accotements :

*couche de base en graveleux latéritique naturel d'une épaisseur de 0.18 mètres minimum après compactage,

revêtement en sand-asphalt de 0.02 mètres d'épaisseur minimale après compactage sur une largeur de 2x1.50 mètres en section courante et sur une largeur de 2x2.00 mètres dans les traversées d'agglomération.

- construction d'un pont à poutre en béton armé 4x15.00 mètres.

- construction de buses et dalots.

L'Appel d'Offre International se déroulera conformément aux *Règles et Procédures pour les acquisitions de biens et travaux* de la Banque, Edition Mai 2008, révisée en Juillet 2012.

3. Le marché issu de cet appel d'offres sera passé sur prix unitaire.

4. Le délai d'exécution des travaux est fixé à : dix-huit (18) mois.
5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'appel d'offres **aux heures d'ouverture (heure locale : GMT) les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 heures à 12 heures 00 minutes et de 15 heures à 17 heures** dans les bureaux de l'AGEROUTE à l'adresse suivante :

AGEROUTE - SECRETARIAT DE LA DIRECTION DES MARCHES ET CONTRATS

Avenue Terrasson de Fougères au Plateau, Immeuble AGEROUTE au Rez-de-chaussée.

08 BP 2604 ABIDJAN Côte d'Ivoire

Numéro de téléphone : (225) 20 25 10 00 / (225) 20 25 14 82

Numéro de télécopie : (225) 20 25 10 23

Site web : www.ageroute.ci

Email : ageroute@ageroute.ci et copie à meitevafing@yahoo.fr

6. Le Dossier d'appel d'offres pourra être consulté gratuitement ou acheté par les candidats, sur demande écrite à la Direction des Marchés et Contrats de l'AGEROUTE, contre récépissé, moyennant paiement d'un montant non remboursable de deux cent mille (200 000) francs CFA ou de sa contre-valeur dans une monnaie convertible. Les dossiers d'appel d'offres pourront être achetés **aux heures d'ouverture (heure locale : GMT) les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures** à partir du **16 juin 2015**.
7. Il sera organisé à l'intention de tous les soumissionnaires, le **10 juillet 2015 à 10 h 00, à la salle de réunion de l'AGEROUTE à Abidjan –plateau**, une séance de travail au cours de laquelle des questions d'éclaircissement éventuelles seront posées.
8. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les clauses du *Dossier Type d'appel d'offres ; Acquisitions de Travaux*, de la Banque (Edition septembre 2010).
9. Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **05 août 2015** à 10 heures précises (heure locale : GMT) et porter expressément la mention :
« **PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE ROUTES ET FACILITATION DU TRANSPORT
AU SEIN DE L'UNION DU FLEUVE MANO** »
« **Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Tabou-Prolo Frontière Libéria en 2x1
voie en République de Côte d'Ivoire _ AOI N° T /2015** ». « **OFFRE A N'OUVRIR QU'EN
SEANCE DE DEPOUILLEMENT** ».

Les offres doivent être valides durant une période de **Cent Vingt (120) jours** suivant la date limite de dépôt des offres et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de :

- **Trois cent millions (300 000 000) F CFA** ou de leurs contre-valeurs dans une monnaie convertible. La garantie de soumission sera délivrée par une Banque ou un Etablissement financier agréé dans un pays de l'espace UEMOA / BCEAO. Si un soumissionnaire produit une garantie émanant d'une banque étrangère (banque hors espace UEMOA / BCEAO), alors la banque émettrice de cette garantie doit avoir un correspondant établi et agréé dans un pays de l'espace UEMOA / BCEAO et qui se portera garant de ladite garantie par écrit.

10. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le **05 août 2015 à 10 heures 30 mn (heure locale : GMT)**, dans la **salle de réunion de l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE) au 2^{ème} étage**.

Le Directeur Général de
l'AGEROUTE

BOUAKE FOFANA